



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est **Madame GIVRON Mélanie**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, rue du Mayeur n°10 et cadastré **Châtelet (1) section A n° 239L**

Le projet consiste en la **modification d'une porte de garage**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

Point 9.1, page 22: L'aménagement de garages peut s'effectuer dans les différents types de volumes. Toutefois, le plan de la porte doit être situé à plus de 8 mètres de la limite opposée de la voie carrossable (la distance entre la porte sectionnelle et la limite opposée serait de +/- 6,70m).

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19 février 2019 au 05 mars 2019 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le

11 FEV. 2019

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS

^



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 11/12/2018)

Marc VANDENBOSCH